

Procès-verbal de réunion du conseil municipal

séance du mercredi 5 avril 2017

(convocation du 27/03/2017)

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'An **deux mil dix-sept, le cinq avril à 18 h 30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du 1^{er} adjoint au maire : M. Bertrand BONNAMY.

PRESENTS : PAPATANASIOS Francis, BONNAMY Bertrand, DEBREGES Jean-Pierre, ROCHE Maryse, CHAMPELOS Bernard, LAVAYSSIERE René, TEXIER Michel, CAMUZAT Josette, DELSOL Bernard,.

ABSENTS : GRZYBOWSKI Serge

Nombre de Membres

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Madame Maryse ROCHE est élue secrétaire de séance

Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BONNAMY Bertrand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Francis PAPATANASIOS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €
Résultats reportés	64 086.47			53 910.19	64 086.47	53 910.19
Opérations de l'exercice	69 014.27	96 662.85	333 519.76	345 408.01	402 534.03	442 070.86
Totaux	133 100.74	96 662.85	333 519.76	399318.20	466 620.50	495 981.05
Résultats de clôture	36 437.89			65 798.44		29 360.55
Restes à réaliser	10 063.20	20 826			10 063.20	20 826
Totaux cumulés	46501.09	20 826		65 798.44	10 63.20	50186.55
RESULTATS DEFINITIFS	25 675.09			65 798.44		40 123.35

2° Constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2016.

Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1^{er} Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris la journée complémentaire,

2^{ème} Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes

3^{ème} Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BONNAMY Bertrand après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées	333 519.76 €
Recettes réalisées	345 408.01 €
Soit un excédent 2016 de	11 888.25 €
Excédent de 2015	53 910.19 € (002 du BP 2016)
Soit un excédent net cumulé de	65 798.44 €

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées	69 014.27 €
Recettes réalisées	96 662.85 €
Soit un déficit 2016 de	27 648.58 €
Déficit de 2015	64 086.47 € (001 du BP 2016)
Soit un déficit net cumulé de	36 437.89 €
Restes à réaliser en Dépenses	10 063.20 €
Restes à réaliser en Recettes	20 826 €

Le besoin net de la section d'Investissement est de : 25 675.09 €

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de les reprendre dès le vote du Budget Primitif 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement :	25 675.09 €
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	40 123.35 €
Soit un total de :	65 798.44 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition applicable en 2017 à chacune des trois taxes directes locales et présente les taux suivants :

- Taxe d'habitation	12.80 %
- Taxe foncière (bâti)	19.60 %
- Taxe foncière (non-bâti)	85.35 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les taux présentés.

Vote du Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter la BP 2017.

Vote des subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2017, 2 600 € pour les subventions des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations pour 2017 comme suit :

Associations	2017
AM PROPRIETAIRES ET CHASSEURS QUEYSSAC	50
ANCIENS COMBATTANTS	100
COMITE DES FETES	500
LA BOITE A JOUER LUDOTHEQUE	300
LES PAPILLONS BLANCS	100
AMICALE DES POMPIERS DE BERGERAC	50
TENNIS CLUB DE LEMBRAS	100
REVA	100
GYM HOP CLUB	200
MANEGE	100
BLUES POURPRE	150

Regroupement pédagogique entre RPI Campsegret- Queyssac et RPC Maurens / Saint Julien de Crempse / Saint Jean d'Eyraud/ Lavayssière

Vu le courrier de l'Inspection académique en date du 6 mars 2017 accompagné de l'arrêté du 20 février 2017 signifiant la suppression du poste à l'école de Queyssac.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un regroupement pédagogique entre RPI Campsegret- Queyssac et le RPC Maurens / Saint Julien de Crempse / Saint Jean d'Eyraud/ Lavayssière à partir de la rentrée de septembre 2017.

Une convention a été signée entre les communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la réalisation de ce regroupement pédagogique entre RPI Campsegret- Queyssac et RPC Maurens / Saint Julien de Crempse / Saint Jean d'Eyraud / Lavayssière.

Question diverses

Aménagement de la grange : Bertrand BONNAMY a rendez-vous avec Madame NEPVEU et Monsieur BOIDÉ du Conseil Départemental concernant le subventionnement du projet par la contrat d'objectif du conseil départemental. Bertrand BONNAMY explique que l'autofinancement de la commune sur ce projet ne pourra pas être financé entièrement par l'emprunt. Il faut donc réfléchir à des solutions d'autofinancement car les subventions ne sont toujours qu'un pourcentage du montant global du projet.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 20h30